

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Communauté de communes P**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****DELIBERATION
CC_2024_239**

L'an deux mille vingt quatre, le dix huit novembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 12 novembre 2024, conformément à la loi.

OBJET :

**COMMISSION 1 -
MOBILITE -
AMENAGEMENT - ADS**

PLUI

***PLU de GONDECOURT -
Approbation de la
modification simplifiée***

Présents :

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Benjamin DUMORTIER, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Olivier VERCROY, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Anne WAUQUIER, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, François-Hubert DESCAMPS, Anne-Sabine PLAYS, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Michel PIQUET, Gilda GRIVON, Valérie NEIRYNCK, José DUHAMEL, Michel MAILLARD, Guillaume FLUET, Alain BOS

Ont donné pouvoir :

Nadège BOURGHELLE-KOS, procuration à Luc FOUTRY
Sylvain CLEMENT, procuration à Michel DUPONT
Thierry BRIDAULT, procuration à Guy SCHRYVE
Cathy POIDEVIN, procuration à Ludovic ROHART
Patrick LEMAIRE, procuration à Christian DEVAUX
Isabelle LEMOINE, procuration à Bernadette SION
Vinciane FABER, procuration à Anne WAUQUIER
Carine GAU, procuration à Michel PIQUET
Frédéric SZYMCZAK, procuration à Gilda GRIVON
Luc MONNET, procuration à Joëlle DUPRIEZ
Jean-Luc LEFEBVRE, procuration à Philippe DELCOURT

Absents excusés :

Coralie SEILLIER, Thierry LAZARO, Didier WIBAUX, Alain DUCHESNE

Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK

**Présents au vote de la
délibération :**

Titulaires et suppléants
présents : 37
Procurations : 11

Nombre de votants : 48

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 18 novembre 2024

Délibération CC_2024_239

COMMISSION 1 - MOBILITE - AMENAGEMENT - ADS

PLUI

PLU de GONDECOURT - Approbation de la modification simplifiée

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment l'article L.153-36 et suivants et l'article L.153-41 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral du 3 août 2021 portant transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) à la Pévèle Carembault au 1er juillet 2021,

Vu l'arrêté communautaire portant le lancement de la modification simplifiée du PLU de Gondecourt n° ADMG_2024_009, du 23 mars 2024 et fixant les modalités de la mise à disposition du public,

Vu les avis des personnes publiques associées consultées conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme,

Vu l'arrêté ADMG_2024_035 du 8 août 2024 de Monsieur le Vice-président en charge de l'aménagement du territoire de Pévèle Carembault, portant prescription de la mise à disposition relative à la modification simplifiée du PLU de Gondecourt,

Vu la mise à disposition du public, s'étant régulièrement tenue du 16 septembre 2024 au 16 octobre 2024,

Vu les différentes pièces composant le dossier de modification simplifiée du PLU de Gondecourt,

Considérant le courrier envoyé en date du 16 octobre 2024 par M. et Mme Renoult, attestant sur l'honneur du caractère non-inondable de leur parcelle,

Considérant l'écrit de la DDTM indiquant que l'indice inondable était communiqué sans obligation de réglementation par l'État est annexé à la présente délibération,

Considérant que, par conséquent, la Communauté de communes Pévèle Carembault peut ne pas en tenir compte et le supprimer lors d'une prochaine évolution de PLU,

Vu l'avis de la Commission 1 - Aménagement, mobilité et ADS lors de sa séance du 5 novembre 2024.

La modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Gondecourt a pour unique objet de retirer un indice inondable, préalablement inscrit par erreur dans le précédent PLU (erreur matérielle)

Conformément à l'article L.153-47 du code de l'urbanisme, une mise à disposition du public de l'ensemble du dossier s'est déroulée du 16 septembre 2024 au 16 octobre 2024 en mairie de Gondecourt, et dans les locaux de Pévèle Carembault à Pont-à-Marcq. Dans le cadre de cette mise à disposition, le public a pu librement formuler ses observations sur le projet.

A l'issue de cette mise à disposition, il s'avère que les registres ne font état d'aucune observation et qu'aucun courrier n'a été adressé à Monsieur le Président au sujet de la procédure. Toutefois une contribution dématérialisée a été envoyée par mail à l'adresse suivante : plui@pevelecarembault.fr mais n'a pas pu être prise en compte. En effet, cette contribution venait en contradiction de l'écrit des services de l'État annexé à la présente délibération.

La modification simplifiée du PLU telle que présentée au Conseil communautaire est donc prête à être approuvée, conformément à l'article L.153-43 du code de l'urbanisme.

Où l'exposé de son Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

DECIDE (par 48 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 48 VOTANTS) :

- *D'approuver la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Gondecourt.*
- *D'autoriser le Président, et son représentant, à signer tous documents nécessaires à la procédure d'approbation de la modification simplifiée du présent PLU.*

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Luc FOUTRY

Signé électroniquement par : Luc F
Date de signature : 25/11/2024
Qualité : PRESIDENT



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CC_2024_239
Objet :	PLU de GONDECOURT - Approbation de la modification simplifiée
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-11-25 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	2.1 - Documents d urbanisme
Identifiant unique :	059-200041960-20241125-CC_2024_239-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20241125-CC_2024_239-DE-1-1_0.xml	text/xml	2.2 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : CC_2024_239.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20241125-CC_2024_239-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	149.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 0. Arrete de lancement.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20241125-CC_2024_239-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	281.7 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 1. Notice explicative.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20241125-CC_2024_239-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	1.8 Mo
Document principal (Délibération) Nom original : 2. Zonage.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20241125-CC_2024_239-DE-1-1_4.pdf	application/pdf	3.1 Mo

Document principal (Délibération) Nom original : 3. Avis MRAe.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20241125-CC_2024_239-DE-1-1_5.pdf	application/pdf	162.3 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 4. Avis CCI.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20241125-CC_2024_239-DE-1-1_6.pdf	application/pdf	960.8 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 5. Avis Chambre agriculture.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20241125-CC_2024_239-DE-1-1_7.pdf	application/pdf	49.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 6. Avis Departement.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20241125-CC_2024_239-DE-1-1_8.pdf	application/pdf	51.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 7. Ecrit DDTM.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20241125-CC_2024_239-DE-1-1_9.pdf	application/pdf	428.4 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 8. Attestation non inondation.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20241125-CC_2024_239-DE-1-1_10.pdf	application/pdf	192.3 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 9. Mise a disposition _ Contribution.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20241125-CC_2024_239-DE-1-1_11.pdf	application/pdf	507.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	25 novembre 2024 à 15h31min20s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	25 novembre 2024 à 15h43min05s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Lorena
En attente de transmission	25 novembre 2024 à 15h44min51s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	25 novembre 2024 à 15h44min54s	Transmis au MI
Acquittement reçu	25 novembre 2024 à 15h45min00s	Reçu par le MI le 2024-11-25